

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du six décembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. Dominique FOLLUT

### **Absents ayant donné pouvoir** :

M. Dominique GOMEZ	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	Mme Linda PAYET
Mme Stéphanie BELLANGER,	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **14. Tarifs du cimetière**

### ***Monsieur le Maire rapporte :***

La loi de finances pour 2021 a décidé la suppression de plusieurs taxes à faible rendement, parmi lesquelles les taxes funéraires. En vigueur à Orvault jusqu'au 31 décembre 2020, ces taxes étaient acquittées par les familles des défunts à l'occasion de certains actes funéraires spécifiques :

- L'inhumation en caveau concédé ;

- L'inhumation en caveau commun ;
- La réduction de corps ou le changement de cercueil ;
- Le dépôt d'une urne en columbarium, en caverne ou en concession.

La recette résultant de ces taxes funéraires a représenté un total de 3 860 € en 2020.

Afin de compenser la perte financière occasionnée par la disparition des taxes funéraires, une réflexion a été engagée autour de la tarification des concessions funéraires. Ce travail a comporté une analyse comparative portant sur 10 communes voisines dont les services ont bien voulu répondre à une enquête au cours de l'année 2021. Le panel ainsi constitué comportait les communes de Nantes, Saint-Herblain, La Chapelle-sur-Erdre, Couëron, Sautron, Rezé, Indre, Saint-Sébastien-sur-Loire, Nort-sur-Erdre et Carquefou.

Après analyse, il a été décidé d'écarter Nantes de cette étude comparative, les tarifs pratiqués y étant très supérieurs à ceux des autres communes.

## **I. TARIFS PRATIQUES A ORVAULT ET DANS LES COMMUNES DU PANEL**

Pour mémoire, les différentes concessions funéraires existantes à Orvault sont les suivantes :

- Concession d'un terrain de 2m<sup>2</sup> pour inhumation en pleine terre ou en caveau ;
- Concession d'un terrain de 0,96m<sup>2</sup> pour inhumation en pleine terre ou en caveau ;
- Concession d'une case de columbarium pour dépôt de 2 urnes ou 4 urnes ;
- Concession d'une caverne.

Toutes ces concessions sont disponibles à la vente pour une durée de 15 ans ou 30 ans renouvelable.

Il convient enfin de noter que la commune propose à la vente des concessions équipées d'un caveau d'occasion.

La comparaison des tarifs orvaltais avec la moyenne de ceux pratiqués dans les autres communes du panel présente les résultats suivants :

	Caveau ou pleine terre (tarif pour 2 m <sup>2</sup> )		Columbarium 2 urnes		Columbarium 4 urnes		Caverne	
	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
<b>Orvault</b>	<b>232,00 €</b>	<b>687,40 €</b>	<b>195,00 €</b>	<b>286,40 €</b>	<b>249,80 €</b>	<b>349,10 €</b>	<b>168,00 €</b>	<b>335,60 €</b>
<b>Moy. hors Nantes</b>	<b>229,33 €</b>	<b>612,87 €</b>	<b>224,06 €</b>	<b>469,47 €</b>	<b>309,62 €</b>	<b>462,37 €</b>	<b>248,70 €</b>	<b>455,60 €</b>

	Caveau ou pleine terre (0,96 m <sup>2</sup> )		Caveau d'occasion		
	15 ans	30 ans	1 place	2 places	3 places
<b>Orvault</b>	110,60 €	329,20 €	129,10 €	257,40 €	385,90 €
<b>Moy. hors Nantes</b>	116,08 €	301,41 €	248,24 €	448,93 €	671,26 €

## II. PROPOSITION

Il est proposé la mise en œuvre d'une refonte totale des tarifs du cimetière, afin :

- De les rapprocher le plus possible de la moyenne des communes du panel (hors Nantes) ;
- D'harmoniser le coefficient multiplicateur entre les concessions d'une durée de 15 ans et de 30 ans, en le fixant à 2 pour tous les types de concession.
- De garantir à la commune un amortissement sur 30 années maximum des frais engagés pour la mise en œuvre d'une case de columbarium ou d'une caverne.
- De réduire l'offre de concessions en columbarium à une seule catégorie de cases, d'une capacité de 4 urnes.
- De compenser strictement les effets de la disparition des taxes funéraires.

## DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs du cimetière communal comme suit :

### 1. Concessions

		Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
<b>Terre ou caveau</b>	Concession 15 ans adulte, le m <sup>2</sup>	116,00	125,00
	Concession 30 ans adulte, le m <sup>2</sup>	343,70	250,00
	Concession 15 ans enfant	110,60	125,00
	Concession 30 ans enfant	329,20	250,00
<b>Columbarium</b>	Concession 15 ans 2 urnes	195,30	
	Concession 30 ans 2 urnes	268,40	
	Concession 15 ans 4 urnes	249,80	250,00
	Concession 30 ans 4 urnes	349,10	500,00
<b>Caverne</b>	Concession 15 ans	168,00	250,00
	Concession 30 ans	335,60	500,00

## 2. Caveaux d'occasion

	Tarifs au 01/01/2021	Tarifs au 01/01/2022
Caveau 1 place	129,10	250,00
Caveau 2 places	257,40	450,00
Caveau 3 places	385,90	650,00

- **DECIDE** que ces tarifs entreront en application le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Rendu exécutoire

Par télétransmission en

Préfecture le : 14 DEC. 2021

Et par publication le : 14 DEC. 2021

Extrait certifié conforme

Orvault, le 14 décembre 2021

**Pour le Maire**

**Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**